

Pacte d'amitié et de Coopération

entre

La Ville de Paris et le Gouvernement Métropolitain de Tokyo

La Ville de Paris et le Gouvernement Métropolitain de Tokyo, s'efforçant de renforcer les relations d'amitié établies depuis l'accord signé le 14 juillet 1982, et de faire en sorte que celles-ci soient bénéfiques pour les citoyens des deux villes, sont parvenus à l'accord suivant, qui a pour but d'engager des échanges et une coopération étroites dans les domaines d'intérêt commun que sont :

- (1) L'Environnement
- (2) La Culture
- (3) Le Sport
- (4) L'Aménagement Urbain
- (5) Le Tourisme

Les deux villes désignent respectivement le Bureau du Gouverneur chargé de la Planification des Politiques au sein de la Division des Affaires Internationales du Gouvernement Métropolitain de Tokyo, et la Délégation générale aux Relations Internationales de la Ville de Paris, comme responsables de l'exécution de ce Pacte. Elles s'efforceront de promouvoir régulièrement la réalisation des programmes d'échange et de coopération dans les domaines convenus.

Les administrations responsables apporteront leur soutien aux directions chargées de l'exécution des politiques dans chaque domaine couvert par le Pacte.

Souhaitant approfondir encore la relation d'amitié et de coopération qui existe actuellement entre les deux villes, celles-ci organiseront régulièrement des visites réciproques et des discussions.

Signé le 28 Octobre 2015 à Paris, ce Pacte a été établi en double exemplaire, en langues japonaise et française, les deux versions faisant également foi. Les deux villes détiendront une copie de chaque texte.

La Maire de Paris
Anne Hidalgo
28 Octobre 2015

Le Gouverneur de Tokyo
Yoichi Masuzoe
28 Octobre 2015